

Le 10 janvier 2011.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 10 janvier 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Mme France McSween est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux des trois dernières assemblées préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :

taxes	4 016,04 \$	Recyc-Québec	4 011,97 mat. ré- cup.
Permis	10,00	Finances Québec	1 962,82 rede- vances
Location salle	120,00	régie vidange/tri	1 386,00 remb.
Remb. OTJ	1 275,07	mutation	1 550,00
Livres centenaire	64,00	internet	1 987,76
Remb. extincteur	58,97	sub. internet	7 824,00 final
Sub. revues biblio.	318,54	internet	792,96 direct
Remb. incendie	6 750,00	taxe d'accise 04-09	15 609,00 final, direct
Photocopies	10,00		

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Essor Assurances	assurances annuelles	13 536,38 \$
....	nouveau camion autopompe	1 614,90
Métivier Urbanistes conseils	3 ^e vers. schéma zonage	6 835,50
SPAA	cotisation	766,50
Wilson et Lafleur	abonnements codes	177,98
Association chefs sécurité incendie		220,11
Québec Municipal		152,38
Jaquar Média		141,09
Le Pro du CB		768,68
Alain Laviolette assureur		600,00
Sogetel	mise en service internet + oct. nov. déc.	2 257,50
ADMQ		585,13
FQM		648,45
Marius Marcoux et Fils	rép. lumières de rue	193,02
MRC Arthabaska	formules permis const.	63,60
Editions FD	formules installation septique	130,53
Réseau Bibliothèque		2 802,29
Rouli-Bus		1 173,00
Buropro	encre imprimante + caisse de papier	183,99
Renaud-Bray	livre biblio.	34,60

Laboratoires d'analyses SM		184,55
Ludtek	huile hydraulique	180,37
Garage A. Taschereau		264,68
René Poisson	cylindre + hoses hydrauliques	372,65
Poudrier		27,20
Pièces d'autos Bois-Francis	filtres	226,66
Coop. Bois-Francis	diesel	3 317,20
....	garage	604,96
....	caserne	226,16
Télébec	usine	172,93
Rogers		37,89
Réseau Mobilité Plus		88,12
Petite caisse	plastique pour tables c.c.	22,22
Alain René	entr. + fact. internet	191,89
Martel, Brassard, Doyon	frais avocat 2010/divers, internet, camion	1 949,52
Joli-Cœur Lacasse avocats	internet Gabsky 2010	2 633,99
Postes Canada	500 timbres à 0,57 \$	324,68
Coop. Ham-Nord	c.c.	15,52
....	garage	49,54
....	usine	38,51
Régie inter. sanitaire des Hameaux		1 802,58
Christiane Leblanc		1 961,55
Min. rev.	Oct. nov. déc.	3 494,94
Rec. Gén. can.		599,12
Mario St-Cyr	location mach. déc.	500,00
....	km	88,65
....	all. dép.	400,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Gilles Leblanc	c.c. déc.	75,00
Sortie pompiers	7 pers. x min. 3h x 18\$/h	378,00
Noël Côté	clés	14,01
Centre de l'Auto	2 essuie-glace	31,72
Gesterra	récupération + vidange déc.	715,43
Comité Récréatif N.D.H.	sub.	1 500,00
Normand Paquette	rép. plomberie c.c.	30,00
Produits d'affaires NEBS	journal de contrôle (100)	278,64
Hydro Québec	éclairage public	176,38
Postes Canada	circulaires	48,39
Aréna Connie-Dion	2 joueurs hockey	275,00
Pratique pompiers décembre		
+ aménagement nouveau camion	8 pers./ 40hx 12,50\$	500,00
Raphaël Hudon	schéma couverture risques	90,00
Stéphane Croteau	90,00
....	km Drummondville	83,25
....	cours pompe nouveau camion	87,50
Mylène Leclerc	87,50
Noël Côté	125,00
5 pompiers réparation porte garage municipal		187,50
Diane Lefort	cours Cégep hiver 2011	584,00
Sani-Sécur G.D.	caisse essuie-tout + papier hygiénique	71,66
Sogetel	c.c.	71,35
....	bureau	134,86
....	internet	569,64
Finances Québec	enrg. commission des transports	127,00
	Total	<u>59 283,54 \$</u>

+ salaires des employés 2 599,06 \$

On parle des projets qui sont en cours et qui vont bien. Consultation bientôt avec la

population pour la coopérative.

Règlement numéro 323, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

ATTENDU que pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit imposer une taxe foncière générale, des taxes de compensations pour les services rendus aux contribuables, ou autres taxes spéciales;

ATTENDU que le présent règlement s'applique aux propriétaires d'immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU le contenu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par M. Guy Hudon le 6 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Côté

Secondé par M. Guy Hudon

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 323 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2011.

ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 1,00 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4

Une taxe spéciale pour la voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,14 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Une taxe spéciale pour la Sûreté du Québec est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,10 \$ du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte et le transport, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation de 92 \$; pour l'élimination ou le traitement des résidus solides, ou toutes autres dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation annuelle de 37 \$, que ces services soient utilisés ou non.

ARTICLE 6

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce situé sur le réseau d'aqueduc municipal une compensation annuelle de 110 \$.

ARTICLE 7

Aux fins de financer le règlement d'emprunt numéro 276, modifié par le numéro 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 279,37 \$.

ARTICLE 8

Aux fins de financer le règlement numéro 303, pour rembourser le fonds général de l'excédent des coûts des règlements numéro 276 et 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 62,50 \$.

ARTICLE 9

Aux fins de financer l'emprunt de 5 ans sur le programme Profam avec la Caisse populaire pour le camion autopompe, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (1 propriété par propriétaire) une compensation de 89,54 \$.

ARTICLE 10

Les taxes municipales devront être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles pourront être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, tel qu'établi sur le compte de taxes.

ARTICLE 11

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 1^{er} mai 2011 le troisième versement le 2 juillet 2011, et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2011.

ARTICLE 12

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible, avec les intérêts retard pour ce versement.

ARTICLE 13

Les modalités de paiement établies au présent règlement s'appliquent également aux autres taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 14

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 18%.

ARTICLE 15

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 16

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 10 janvier 2011.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
directrice générale et
secrétaire trésorière

Dépôt de la politique contractuelle aux élus et aux employés municipaux.

Arrivée du nouveau camion autopompe le 10 décembre dernier, en provenance de Thibault et Associés de Drummondville.

Bris au garage municipal : voir modification possible à faire au printemps.

01-01-11 LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES AU CŒUR DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une résolution afin de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire.

M. François Croteau a transféré son contrat d'entretien de cours à M. Médéric Desharnais de Chesterville.

Facture des coûts des services incendie de Chesterville pour 2010 : on a reçu des factures mais elles ont été faites avec les nouveaux tarifs, donc il devra y avoir des corrections. En donner une copie à M. Noël Côté pour comparaison.

Lettre de Tingwick, rencontre à prévoir prochainement, ils trouvent les nouveaux tarifs du schéma de couverture de risques trop élevés, au-delà des coûts réels engendrés par la municipalité qui est demandé en entraide.

Pour nos nouveaux tarifs à établir, attendre les prochaines rencontres avec la Régie des 3 Monts, Chesterville et Tingwick.

Dossier de Mme Francine Hudon, concernant son plan de lotissement et le dépassement des mesures sur les terrains voisins : attendre de plus amples informations. En attendant, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'on donne le mandat à Mme Diane Lefort et Mme Christiane Leblanc de prendre des renseignements auprès du notaire ou de l'arpenteur pour régler ce dossier afin de satisfaire toutes les personnes concernées et au moindre coût possible. Concernant les bornes officielles en façade des terrains sur une partie de la rue Principale, prendre des renseignements également, considérant que ces bornes ont été enlevées lors des travaux d'aqueduc il y a quelques années.

Budget utilisé à date sur le programme de la Politique familiale/MADA sur le budget de 24 000 \$ approuvé par le ministère : 10 324,91 \$.

02-01-11 PARTICIPATION LOISIRS DE VICTORIAVILLE

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le coût de 190 \$ au lieu de 157 \$ pour la tarification de la ville aux activités de loisirs des non résidents pour 2011.

MRC Arthabaska : rapport dette fibre optique + Gesterra.

Bonification budget initiative Emploi d'été/Richmond/Arthabaska.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître une annonce dans le journal La Nouvelle pour la vente du vieux camion autopompe : tel que vu, sans garantie, au plus offrant.

03-01-11 NÉGOCIATION ACHAT TERRAIN

Dans le cadre du projet de développement de la municipalité, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Pascal Paquette à négocier pour l'achat d'un terrain sur la rue Grenier, dans le cadre d'un projet pilote de donner un terrain à des personnes désireuses d'établir une résidence.

Appeler M. Jean Pilon pour son bac de vidange à mettre sur le bord du chemin, également la neige qu'il transporte dans le chemin public.

04-01-11 ENTENTE DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer l'entente de travail de la directrice générale, tel qu'entendu à la rencontre du budget pour 2011.

Plainte lumières terrain de jeux : appeler un électricien de Pelletier-Picard de St-Adrien pour qu'il vienne voir ce qu'on pourrait faire pour les abaisser ou en fermer quelques-unes si on n'en a pas besoin tout le temps.

Plainte VTT : rencontre avec le parrain de la municipalité cette semaine, également M. Hudon contactera M. Raymond Halde qui s'occupe de l'entretien des sentiers.

05-01-11 PAPIER À LETTRE AVEC LOGO

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire imprimer du papier à lettre et des enveloppes avec le **logo** de la municipalité, au nombre de 1000 exemplaires chacun, chez Imprimerie Hébert, au coût de 400 \$ environ.

06-01-11 EMPRUNT TEMPORAIRE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un emprunt temporaire de 30 000 \$ à la caisse populaire de Victoriaville, en attendant les comptes de taxes, sous la signature du maire Mme Diane Lefort, et de la directrice générale et secrétaire trésorière Mme Christiane Leblanc.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme Diane Lefort au colloque de Tourisme Bois-Francs le 9 février prochain à Drummondville, au coût de 70 \$.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le 2e cours de Mme Diane Lefort au Cégep de Victoriaville, sur la mobilisation et le développement des communautés locales, au coût de 584 \$, et qu'elle peut suivre à distance.

Lettre de remerciement du comité du Noël des enfants.

Transferts de poste :

- Service juridique au poste honoraire professionnel

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (21 h 15).

Accepter sur proposition de Mme Nicole Côté
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

